



## Proprio qui facture des travaux

Par **Isma0310**, le **08/06/2021** à **15:54**

Bonjour,

J'ai un soucis avec mon propriétaire à mon entrée dans son appartement le mitigeur était cassé il a donc envoyé un plombier qui a juste rafistoler le mitigeur avec de la colle ce qui fait que quelques mois plus tard il est retombé encore. Quand je l'ai contacté il était énervé et il m'a dit que c'était à ma charge car il est déjà intervenu une fois chose que j'ai refusé étant donné que je suis pas responsable de la non compétence du plombier qu'il avait envoyé donc il était énervé il me dit que c'est la dernière fois et il envoie un autre plombier. Et 2 mois plus tard surprise je vois qu'il me prélève 150 e de plus sur mon loyer et je regarde ma quittance il a juste mentionné « solde antérieur » comme si je lui devais quelque chose alors que j'ai toujours payé mon loyer en temps et en heure donc je le contacte et là il me dit que c'est les travaux de plomberie! Je lui demande donc un écrit qui prouve cela il m'a raccroché au nez! Franchement je sais pas quoi faire je suis très énervé mais à la fois déçue de ces entourloupes et mauvaise foi de sa part! Qu'est ce que je dois faire merci par avance

Par **rafale42**, le **08/06/2021** à **17:48**

Bonjour, vous lui envoyez une lettre recommandée lui indiquant vos griefs. Si vous n'avez pas de réponse, vous allez voir votre association locale de consommateurs qui se chargera de régler votre litige. Bon courage !